



POSTULAT URGENT

Auteur Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Bruno Perroud, UDC, Patricia Constantin, PS/GC et Jean-Michel Savioz, PLR/FDP

Objet Dernière chance pour créer des conditions concurrentielles pour les médecins en Valais!

Date 07/05/2023

Numéro 2023.05.120

Actualité de l'événement

Les négociations avec les caisses-maladie doivent débiter rapidement, car les tarifs ne pourront quasiment plus être adaptés pendant plusieurs années à partir du 1er janvier 2024.

Imprévisibilité

Le conseiller fédéral compétent en la matière n'a signalé que récemment cette période de blocage au Département de la santé et à la Société médicale. De plus, les auteurs de ce postulat ignoraient que le système changerait au 1er janvier 2024 pour passer du TARMED au TARDOC. En outre, le Parlement et la sphère publique ne savaient pas qu'un blocage des tarifs pour toute la Suisse (appelé «neutralité des coûts») s'appliquerait dès lors.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Si de nouveaux tarifs ne sont pas obtenus d'ici à fin 2023, les tarifs actuels seront gelés pendant une période transitoire de quatre ans. Le problème de la pénurie de médecins en Valais ne pourrait donc pas être fondamentalement résolu.

Le remboursement des prestations médicales par les caisses-maladie est déterminé avec ce qu'on appelle la valeur du point tarifaire (VPT). Cette valeur définit le montant du remboursement des prestations médicales effectuées pour un patient. En Valais, le problème concerne surtout le domaine hospitalier et, en dehors de ce domaine, les cabinets médicaux privés, en particulier les médecins de famille.

A l'échelle de la Suisse, le Valais est reconnu comme un canton souffrant d'une pénurie accrue de médecins. Presque aucun autre canton ne connaît une pénurie de médecins aussi marquée. La faible valeur du point tarifaire est l'une des raisons de cette pénurie. En Valais, chez les médecins externes au domaine hospitalier, la VPT se situe entre 82 et 84 centimes, alors qu'elle est jusqu'à 17% plus élevée dans les cantons voisins. Les médecins des cantons de Vaud et de Berne obtiennent des recettes nettement plus élevées pour une même prestation. Ce contexte est plus que défavorable pour résoudre le problème de la pénurie de médecins avec le plan directeur qui s'annonce. Il faut procéder à des adaptations au plus vite.

Le changement de régime à venir, qui prévoit le passage du TARMED au TARDOC au 1er janvier 2024, confère à la question un degré d'urgence. A partir du 1er janvier 2024, les tarifs seront gelés pendant une période transitoire de trois à quatre ans («neutralité des coûts»). Ce justement au moment où le plan directeur devrait déployer ses effets.

Les tarifs étant trop bas par rapport à ceux qui ont cours dans les cantons voisins, le Valais est confronté aujourd'hui déjà au problème que trop peu de nouveaux médecins s'établissent dans le canton, ou pire, partent dans un canton voisin. Les auteurs du présent postulat ont connaissance de plusieurs cas de la sorte dans toutes

les parties du canton.

Si le tarif n'est pas augmenté avant le changement de régime au 1er janvier 2024, le Valais court le risque que le plan directeur cantonal adopté et l'assouplissement des conditions d'admission ordonnée par arrêté fédéral pour les médecins tournent à la farce et demeurent inefficaces.

Conclusion

Le Département de la santé est instamment prié de prendre toutes les mesures pour inciter les caisses-maladies à négocier une augmentation du VPT, respectivement pour viser ou effectuer une adaptation aux tarifs en vigueur dans les cantons de Vaud et de Berne d'ici au 31 décembre 2023. Cette adaptation doit absolument être effectuée avant le changement de régime afin d'empêcher un blocage des négociations pendant plusieurs années.

Dans une optique de transparence, le Département de la santé doit fournir des informations au Parlement et à la sphère publique sur la volonté de coopérer des caisses-maladies concernées avant mi-novembre 2023.